

Inventivité juridique et monde global. Les frontières du droit (constitutionnel)

Bilan scientifique au 30 septembre 2017

Le programme de formation-recherche 2015-2017 « Inventivité juridique et monde global. Les frontières du droit (constitutionnel) » a été porté par l'Université de Bordeaux (Centre d'Études et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'État) et par l'Université de Cergy-Pontoise (Centre de Philosophie Juridique et Politique), en partenariat avec les universités de Bayreuth et Düsseldorf en Allemagne. L'objectif du programme était de réfléchir *aux déplacements des frontières (disciplinaires) du droit et aux instruments pour penser les transformations du droit, en particulier du droit constitutionnel, dans le contexte global*. Le projet prévoyait trois volets étroitement liés entre eux : a) Frontières du droit (constitutionnel) et enseignement ; b) Frontières du droit constitutionnel et autres savoirs ; c) Frontières du droit (constitutionnel) et méthodes.

Toutes les opérations programmées dans ce cadre ont été menées à bien : deux colloques ont été organisés à Bordeaux en 2015, le premier sur « La dénationalisation de l'enseignement du droit. Comparaison des expériences », le second sur « Le droit constitutionnel et la géographie » ; et les trois séances du cycle de séminaires d'« Introduction à l'épistémologie juridique appliquée » se sont tenues à Cergy-Pontoise, en novembre 2016, en avril 2017 et en juin 2017.

1. Les opérations de recherche collective

Les deux premières manifestations organisées en 2015 dans le cadre du programme de formation-recherche « Inventivité juridique et monde global. Les frontières du droit (constitutionnel) » visaient à donner de la visibilité à notre projet et, plus particulièrement, à mobiliser les doctorants en vue du cycle de séminaires 2016-2017.

1.1. Le colloque « La dénationalisation de l'enseignement du droit. Comparaison des expériences » du 13 novembre 2015 avait pour objectif de prendre comme objet d'étude l'enseignement juridique dans le contexte global. Cette question est encore trop peu étudiée en France, même si elle a connu un regain d'intérêt en raison de l'ouvrage de Christophe Jamin relatant l'expérience de l'enseignement du droit à Sciences Po (*La cuisine du droit*, Lextenso, 2012). Au-delà de la polémique, elle méritait d'être examinée car ce qui se joue, c'est non seulement le lien existant entre la formation des juristes et le système juridique qui en est l'objet, mais également la portée de la formation des juristes sur le système juridique lui-même. Cette relation circulaire devait être examinée à l'aune d'expériences étrangères et de l'expérience bordelaise (Licence Droit et Langues).

1.2. Le colloque « Le droit constitutionnel et la géographie » des 10 et 11 décembre 2015 s'est inscrit dans le cadre institutionnel des journées décentralisées de l'Association Française de Droit Constitutionnel, qui portaient en 2015 sur le thème « Le droit constitutionnel et les autres sciences ». La finalité de cette rencontre était de dégager des pistes de réflexion sur une thématique encore peu développée, mais pouvant s'avérer fructueuse, aussi bien pour les juristes que pour les géographes. Si le droit constitutionnel et la géographie apparaissent de prime abord comme des disciplines plutôt éloignées l'une de l'autre, elles ont pourtant bien des objets d'études et des concepts en commun. Il semblait donc utile, voire nécessaire de tenter un dialogue entre des spécialistes qui n'ont que trop peu l'occasion de confronter leurs points de vue, de comparer leurs méthodes, ou encore d'éprouver les définitions des notions qu'ils emploient.

1.3. Le cycle de séminaires d'« Introduction à l'épistémologie juridique appliquée » (2016-2017) s'est inscrit dans la continuité du projet « Modéliser les droits constitutionnels. Pour une

épistémologie juridique appliquée », soutenu dès 2012 par la Fondation de l'Université de Cergy-Pontoise. Initié par le Centre de Philosophie Juridique et Politique, ce projet a donné lieu en 2013 à une première manifestation scientifique portant sur les rapports entre « Modèles et modélisation en droit constitutionnel. Approches classiques, nouvelles pratiques », dont les actes ont été publiés (<http://www.revue-politeia.com/anciens-numeros/dernier-numero/>).

Le cycle de séminaires d'Introduction à l'épistémologie juridique appliquée s'est donné une vocation fondamentalement prospective. Nous avons souhaité promouvoir une approche du droit par la réflexion sur les rapports entre théorie(s) et pratique(s) juridiques. Plus précisément, l'épistémologie juridique appliquée se donne comme objet les interactions entre connaissance(s), application(s) et implication(s) du droit. Et l'une de ses finalités à plus long terme est la construction d'un cadre théorique pour le développement de méthodes innovantes en droit, dans des domaines aussi variés que la recherche, la pédagogie ou encore l'informatique juridiques, par exemple.

Les séminaires d'épistémologie juridique appliquée ne s'adressaient pas uniquement aux « théoriciens » du droit, mais à tous les juristes universitaires, quelles que soient leurs spécialités. En effet, toute pratique académique, de recherche ou d'enseignement, nécessite un regard réflexif et implique des présupposés épistémologiques, qu'ils soient conscients ou non. Le cycle était par ailleurs ouvert à des spécialistes d'autres disciplines, qui intègrent le droit et les phénomènes juridiques dans leur champ d'investigation. Enfin, l'épistémologie juridique appliquée est susceptible d'associer les praticiens du droit au sens classique, souvent situés en dehors du champ universitaire, afin de développer un dialogue entre des acteurs du droit qui n'ont que trop rarement la possibilité de réfléchir ensemble aux rapports entre leurs pratiques et la connaissance de leurs objets.

2. Bilan des actions de valorisation menées ou envisagées

2.1. Chacun des deux colloques organisés en 2015 a donné lieu ou va donner lieu à une publication chez Fondation Varenne – LGDJ. Les actes du premier colloque sont déjà parus (M.-C. Ponthoreau, dir., *La dénationalisation de l'enseignement juridique. Comparaison des pratiques*, Paris, Fondation Varenne – LGDJ, 2016, 216 p.). Les publications des deux colloques ont été financées, mais sur d'autres fonds que ceux alloués par le CIERA au programme de formation-recherche. La publication des contributions au séminaire d'« Introduction à l'épistémologie juridique appliquée » (2016-2017) est envisagée et fera l'objet d'une demande de soutien financier propre auprès du CIERA, à l'issue du programme de formation-recherche.

Ces différentes manifestations scientifiques ont fait l'objet de comptes rendus rédigés par des doctorant(e)s, ce qui permet à la fois leur intégration dans le programme de formation-recherche et une valorisation de leur participation à nos travaux. Les comptes rendus ont fait ou feront l'objet d'une publication en ligne dans *Les carnets de recherche du CIERA* (<https://ciera.hypotheses.org/824>).

2.2. Les enregistrements vidéo des deux colloques sont accessibles en ligne sur le site Internet du CERCLE (Université de Bordeaux) aux adresses suivantes :

<http://cercle.u-bordeaux.fr/la-denationalisation-de-l-244.html>

<http://cercle.u-bordeaux.fr/le-droit-constitutionnel-et-la-245.html>

2.3. Le colloque sur « Le droit constitutionnel et la géographie » a été sélectionné par l'Association Française de Droit Constitutionnel pour sa Journée nationale de restitution des journées décentralisées 2015 (thème : « Le droit constitutionnel et les autres sciences »). Lors de cette Journée nationale de restitution, qui s'est tenue le 27 janvier 2016 à Paris, le colloque sur le droit constitutionnel et la géographie a fait l'objet d'une présentation par un juriste et une géographe :

<http://www.droitconstitutionnel.org/JE15/je15.html>

À Bordeaux, le 30/09/2017, Stéphane Schott